



avion derouté et indemnisation

Par **Tottereau Agnes**, le **09/08/2019** à **11:49**

bonjour,

j'avais un vol (nice rennes) avec transit par Paris et location de vehicule a Rennes;

le Nice Paris etait très en retard (pb tour de controle) et nous avons raté la correspondance;

nous avons été envoyés à Nantes avec transport en car prévu pour Rennes

Ils étaient ok pour indemniser les frais causés par le retard.

nous devions arriver a Rennes a 18h nous sommes arrivés à Nantes à 23 h.
Le loueur avait annulé notre reservation de voiture;

il n' y avait plus de vehicule disponible a rennes le lendemain;

le loueur nous a proposé de prendre un vehicule a Nantes.

Donc nos n'avons pas pris le car pour Rennes;

question dans ce cas la compagnie aerienne va t elle nous indemniser pour la location annulée, et pour le surcout de la location a Nantes, puisque nous ne sommes pas allés jusqu'a Rennes?

merci de votre avis